

Juge a été compromise. 3°. Que le caractère du dit Juge qui s'est présenté comme Candidat, comme dit est ci-dessus, et sa réputation d'intégrité sont devenus suspects. 4°. Que la confiance dans l'administration de la Justice a été diminuée.

Qu'il paroît aussi à votre Comité qu'il est résulté des inconvéniens de ce qu'un Juge des *Trois-Rivières* a été Candidat à l'Élection du Bourg des *Trois-Rivières* en 1808, en ce que la dignité de Juge a été compromise.

Qu'il n'a paru être résulté aucun inconvénient de ce qu'un Juge du District de *Montréal* avoit été proposé comme Candidat à l'Élection du quartier Est de la ville de *Montréal* en 1800, mais que ce Juge a reconnu lui-même, depuis, qu'il pourroit résulter de grands inconvéniens des Élections où les Juges se proposent comme Candidats, et qu'il n'a plus voulu être Candidat depuis.